



Supprimer la saisie sur salaire

Par **yakesh**, le **27/07/2010** à **10:01**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis février 2001 et je verse depuis cette date une pension alimentaire de 762 € (pour ma fille) à mon ex-conjointe, qui m'est prélevée tous les mois sur mon salaire. Ma fille a eu 18 ans en janvier 2009.

Je désirerais supprimer cette saisie sur salaire d'une part et verser par virement la pension alimentaire directement à ma fille (et plus à sa mère) d'autre part.
Quelle démarche engager et auprès de qui ?

De plus, ma fille ne me donne plus de ses nouvelles depuis sa majorité. Comment puis-je exiger de sa part de connaître sa situation scolaire et sociale afin d'évaluer si la pension doit toujours lui être versée ?

D'avance merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **27/07/2010** à **17:52**

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre ex-épouse.
Le JAF pourra modifier ou supprimer le montant de la pension alimentaire et demander à

votre fille les justificatifs de scolarité si elle continue ses études.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Je vous conseille d'envoyer dès maintenant un courrier recommandé AR à votre ex-épouse pour lui demander les justificatifs concernant la situation actuelle de votre fille.

Par **yakesh**, le **28/07/2010** à **07:45**

Merci beaucoup de votre réponse.